



## Communiqué du 13 octobre 2021

### Transfert de la normalisation des industries de la fonderie à l'UNM

**L'UNM (Union de normalisation de la mécanique, de l'acier et du caoutchouc) et la FFF (Fédération Forge Fonderie) annoncent le transfert des activités de normalisation des industries de la fonderie du BNIF (Bureau de normalisation des industries de la fonderie) vers l'UNM, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

Par décision du 12 octobre 2021, le Délégué Interministériel aux Normes (DIN), Rémi STEFANINI a acté l'extension du domaine d'agrément de l'UNM, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, aux « matières premières, produits intermédiaires ou finis, outillages et matériels propres aux industries de la fonderie ».

C'est l'aboutissement d'un long processus, engagé depuis plusieurs années, qui s'est accéléré ces derniers mois dans le contexte du projet de rapprochement entre le CETIM et le CTIF (Centre Technique des Industries de la Fonderie, qui hébergeait le BNIF).

Dans ce cadre, les gouvernances des deux professions, Fédération des Industries Mécaniques-FIM d'une part, Fédération Forge Fonderie-FFF d'autre part, avaient identifié comme étape prioritaire le rattachement des activités de normalisation de la fonderie à celui de la mécanique.

Cette opération a par ailleurs reçu le soutien de l'ensemble des structures de gouvernance du Système français de Normalisation, Cos IBEM, CCPN, ainsi que du Conseil d'Administration d'AFNOR.

Concrètement, l'UNM reprend l'ensemble des commissions de normalisation du BNIF à compter du 1<sup>er</sup> novembre, les secrétariats d'instances européennes (CEN) du domaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi bien entendu que la gestion du parc de normes.

La profession, FFF et CTIF, souhaite par ailleurs profiter de cette occasion pour remobiliser les industriels du secteur autour de la normalisation : plusieurs évènements seront organisés avec l'UNM entre la fin 2021 et le début 2022 pour encourager les experts à s'impliquer dans les travaux de l'UNM.

Autre axe important pour encourager la participation des experts : la gratuité. Le CTIF, en 2022, puis le CETIM à compter de 2023, se sont en effet engagés à prendre en charge durablement le coût des sièges des experts fondeurs dans les commissions de normalisation de l'UNM.

Nicolas GROSDIDIER, président de la FFF : « Par le mouvement global d'adaptation des outils au service de la profession de la fonderie, comme de celle de la forge, initié ces dernières années, consolidation des liens avec la FIM, recentrage opérationnel de FFF, rapprochement du CTIF et du CETIM, nous ne poursuivons qu'un objectif : créer plus de valeur pour nos entreprises et toujours mieux les accompagner pour relever les défis d'aujourd'hui et demain. Confier la normalisation de la fonderie à l'UNM est un élément et un moment clé de cette démarche : la normalisation est un enjeu au cœur de ces défis, l'UNM, avec l'implication du CETIM-CTIF, l'outil le plus adapté et le plus efficace pour y répondre. »



Jérôme BATAILLE, président de l'UNM, s'est réjoui que cette opération ait pu être menée à bien :  
« L'UNM assurait déjà la normalisation de la forge. La FFF est membre depuis plusieurs années de la FIM. Cette fusion est par conséquent naturelle, apporte de la cohérence et de la visibilité aux industriels du domaine. Je sais que les équipes de l'UNM, qui se sont fortement investies pour que le projet aboutisse, auront à cœur de dynamiser l'activité pour le plus grand intérêt des industriels de la fonderie. »

Contacts :

- FFF : Wilfrid BOYVAULT, directeur général : [w.boyault@forgefonderie.org](mailto:w.boyault@forgefonderie.org)
- UNM : Frédéric DUCLOYER, directeur général : [f.ducloyer@unm.fr](mailto:f.ducloyer@unm.fr)